

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 février 2025

**Délibération
N° 25.005.2**

En exercice ... 37
Présents 26
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE TRAVAUX

**CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA SAS MILENCE
POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATION D'AMÉNAGEMENT
D'ACCÈS À LA PARCELLE AE 189 - AVENUE D'AMSTERDAM -
PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VIA EUROPA À VENDRES -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 29/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 4 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Serge BACCOU), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 février 2025

Convention de participation avec la SAS Milence pour des travaux de modification d'aménagement d'accès à la parcelle AE 189 - Avenue d'Amsterdam - Parc d'activité économique Via Europa à Vendres - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le permis de construire n° PC 034 329 24 Z00014 accordé le 12 juillet 2024 ;

Vu le projet de convention, ayant pour but les travaux d'aménagement de deux accès à la parcelle où est en cours d'installation l'entreprise Milence, cadastrée section AE numéro 189, et située avenue d'Amsterdam sur le parc d'activité économique Via Europa à Vendres, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la parcelle section AE numéro 189 est issue du découpage de la parcelle section AE numéro 167, propriété de la SCI MAGAEUROPA ;

Considérant que, pour que les usagers puissent accéder à cette emprise, il convient d'aménager deux accès, une entrée et une sortie, sur le domaine public ;

Considérant que le projet de convention prévoit que les travaux soient réalisés en deux temps :

- le premier afin de créer dans l'immédiat une piste provisoire,
- le second, à la suite de l'obtention de la dérogation de la part des services de la DDTM permettant l'abattage des pins gênants, afin d'aménager les deux accès de manière définitive ;

Considérant que le montant total des travaux est estimé à hauteur de 27 377,50 € HT, soit 32 853,00 € TTC, étant précisé que ce montant correspond à la totalité du coût des travaux et sous réserve d'imprévus techniques qui seraient alors imputés et à prendre en charge par Milence sur justifications ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de participation ci-annexé à conclure avec la SAS Milence.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget des exercices concernés au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **13 FEV. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **13 FEV. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry CALMEL', written in a cursive style.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250204-DELIB_25_00